

Ville d'Orly



L'Accueil du **Tout-petit**[★]
à Orly

0-3 ANS



Le Point infos modes de garde

Les démarches pour trouver un mode de garde

Pour faciliter les démarches, un lieu unique d'information pour toutes les structures existantes a été créé : le Point infos modes de garde.

Pour y participer, les familles* doivent s'inscrire auprès du secrétariat du guichet unique au 01 48 90 20 00 (inscription obligatoire).

Le Point infos a lieu 1 fois par mois, le lundi de 9h00 à 11h00 ou de 16h30 à 18h30. Il n'y a pas de Point infos pendant les petites vacances scolaires, ni entre le 15 juillet et le 15 août.

Service de la Petite Enfance
Maison des P'tits Loup'ings
3^{bis} rue Alfred de Musset
Tél. : 01 48 90 21 77

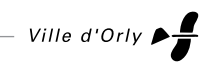


*Pour les familles non orlysiennes, une demande de dérogation doit être faite auprès de Madame La Maire pour les crèches municipales et auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental à la Direction départementale des crèches.



Sommaire

- ① **Plan des structures d'accueil du tout-petit où sont les structures à Orly?** - 4 -
- ② **L'accueil collectif Les démarches pour trouver une place en crèche** - 6 -
 - Les demandes de place en crèche
 - La confirmation de naissance
 - La commission d'attribution des places en crèche
 - Les crèches à Orly
 - Le coût pour ce mode de garde ?
- ③ **Les assistantes maternelles comment trouver une assistante maternelle?** - 10 -
 - Le Relais assistantes maternelles (Ram)
 - Le coût pour ce mode de garde ?
- ④ **Les aides financières quelles sont les aides financières existantes?** - 12 -
 - L'allocation frais de garde municipale
 - La Caisse d'allocations familiales (Caf)
- ⑤ **Les autres services pour les tout-petits quels sont les dispositifs mis en place?** - 14 -
 - Lieux d'accueil enfants-parents
 - Les haltes-jeu
 - Avant la rentrée scolaire : le dispositif « Passerelle »
 - La PMI



Directrice de la publication : Christine Janodet | Rédaction : Ville et Centre communal d'action sociale d'Orly
Photographies : Direction de la Communication de la Ville d'Orly | Conception/réalisation : Nateva communication
Impression : Desbouis-Gresil | Novembre 2017

1

Plan des structures d'accueil du tout-petit
Où sont les structures à orly ?

Ram et Laep
Maison
Les P'tits Loup'ings

Crèche municipale
Les P'tits Loup'ings

3^{bis} rue Alfred de Musset
01 48 90 21 77

Crèches départementales
des HAUTES-BORNES

18 rue des Hautes Bornes
Hautes-Bornes 1 : 01 48 52 32 91
Hautes-Bornes 2 : 01 48 92 51 43

Multi-accueil
Les petits fermiers
57 avenue de l'Aérodrome

Mini-crèche municipale
Charles de Foucauld

6 rue Amundsen
01 48 53 03 13

Crèche départementale
Parc de la cloche

2 allée du Bois
01 48 52 50 01





Les demandes de place en crèche

Les demandes de places en crèche s'effectuent sur Internet :

www.valdemarne.fr/creche

Les familles doivent obligatoirement disposer d'une adresse courriel pour faire cette démarche.

Il est demandé aux familles de prioriser leur demande en formulant des vœux entre les différentes crèches de la ville.

Aucun justificatif n'est à fournir à ce stade des démarches.



La confirmation de naissance

Pour les enfants à naître, les parents doivent confirmer la date de naissance de leur enfant, dans le mois qui suit la date prévisible de la naissance** sur le site Internet :

www.valdemarne.fr/creche

**En l'absence de confirmation de naissance dans ce délai, les demandes sont ajournées.



La commission d'attribution des places en crèche

Par la suite, les demandes sont étudiées en commission d'attribution des places en crèches, où siègent les représentants du Département et de la municipalité. Elle se réunit 2 fois par an, au printemps et à la rentrée scolaire. Une commission extraordinaire se réunit parfois en cours d'année selon le nombre de places vacantes.

Il est vivement recommandé aux parents d'effectuer en parallèle une démarche pour un autre mode de garde (assistantes maternelles, etc.).

Les critères d'admission en crèche

- L'âge de l'enfant au regard des places disponibles
- L'ordre des vœux formulé par les familles concernant la crèche d'accueil
- Les jours d'accueil souhaités
- La durée d'accueil quotidienne demandée
- La mixité sociale
- Le nombre de refus
- Les familles dont un enfant est déjà accueilli dans une crèche sous réserve que l'enfant concerné par la demande puisse fréquenter le même établissement.

Une attention est portée sur les situations particulières telles que le handicap (de l'enfant ou du parent), les parents isolés, les parents mineurs ou les situations relevant de la protection de l'enfance.

La commission apprécie, au cas par cas, l'opportunité pour l'enfant de fréquenter une crèche aux vues de sa situation individuelle et familiale et des moyens mobilisables pour l'accueillir dans les meilleures conditions.

Toutes les familles sont admissibles, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi.

Les réponses

Les parents sont informés par mail de l'avis de la commission.

- En cas d'admission, les parents doivent contacter la directrice de la crèche qui accueillera l'enfant.
- En cas de refus, les parents peuvent maintenir leur demande pour la commission suivante en mettant à jour leur demande sur le site Internet (www.valdemarne.fr/creche).

Aucune réponse n'est donnée par téléphone.



Le coût pour ce mode de garde ?

Le coût est fonction du nombre d'heures d'accueil, des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Pour une simulation du montant :
www.mon-enfant.fr/web/guest/calcul-prix-accueil

La participation de la Caf est déjà déduite des factures adressées aux familles. Des aides financières existent en complément notamment via l'employeur (chèques Cesu).

Les crèches à Orly

Les crèches accueillent les enfants à partir de 2 mois et demi. L'une des crèches orlysiennes accueille les enfants à compter de 10 mois. Le plus souvent, les enfants sont répartis par groupes d'âges. Le nombre d'enfants par unité est variable d'une crèche à l'autre.

Les enfants sont accueillis par des professionnels qualifiés : auxiliaires de puériculture, aides-auxiliaires, éducateurs de jeunes enfants. Le taux d'encadrement est d'1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent. Ces professionnels accompagnent les enfants dans la prise de repas, les soins d'hygiène, le sommeil... en respectant le rythme de chacun.

Des jeux et activités sont proposés aux enfants en fonction de leur âge, leurs capacités et leurs envies afin de favoriser leur développement.

La ville d'Orly compte 5 crèches : 3 crèches départementales et 2 crèches municipales, pour 221 places. En 2018, une crèche privée ouvrira ses portes.

Voir le tableau ci-contre.



crèches Municipales

	Capacité d'accueil	Conditions et durées d'accueil	Horaires d'ouverture	Fermetures annuelles
Les P'tits Loup'ings 3 bis rue Alfred de Musset 01 48 90 21 77	36 places, en journée complète	Ouverte aux enfants à partir de 2 mois et demi et jusqu'à l'entrée en maternelle	Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	Fermée 2 jours par an lors des journées pédagogiques
Mini crèche Charles de Foucauld 6 rue Amundsen 01 48 53 03 13	15 places, en journée complète	Ouverte aux enfants à partir de 10 mois et jusqu'à l'entrée en maternelle	Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00	Vacances scolaires* de Noël, les 3 premières semaines d'août. 2 jours par an lors des journées pédagogiques

*Lors des fermetures pendant les congés, un accueil est proposé à la crèche des P'tits Loup'ings.



crèches Départementales

Hautes Bornes 1 18 rue des Hautes Bornes 01 48 52 32 91	55 places, en journée complète	Ouverte aux enfants à partir de 2 mois et demi. Jusqu'à l'été des 3 ans de l'enfant	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00	Fermée la semaine entre Noël et le jour de l'an, 2 journées pédagogiques par an et 2 ponts
Hautes Bornes 2 18 rue des Hautes Bornes 01 48 92 51 43	45 places, en journée complète	Ouverte aux enfants entre 2 mois et demi et jusqu'à l'été des 3 ans de l'enfant	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00	Fermée la semaine entre Noël et le jour de l'an, 2 journées pédagogiques par an et 2 ponts
Parc de la cloche 2 allée du Bois 01 48 52 50 01	70 places, en journée complète	Ouverte aux enfants à partir de 2 mois et demi. Jusqu'à l'été des 3 ans de l'enfant	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00	Fermée la semaine entre Noël et le jour de l'an, 2 journées pédagogiques par an et 2 ponts

Lors des fermetures d'été les crèches se regroupent et proposent un accueil commun.

Multi-accueil Les petits fermiers 57 avenue de l'Aérodrome	30 places : 25 places en accueil régulier et 5 places en occasionnel	Ouverte aux enfants à partir de 2 mois et demi et jusqu'à l'entrée en école maternelle	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00	Fermée 3 semaines en été, une semaine en hiver et 3 journées pédagogiques
--	--	--	--------------------------------------	---

La liste des assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible auprès du Relais Assistantes Maternelles et sur le site Internet www.mairie-orly.fr rubrique enfance-jeunesse/petite enfance.

À Orly, on compte environ 148 places pour 81 assistantes maternelles agréées.

L'assistante maternelle accueille à son domicile un ou plusieurs enfants. Les parents sont employeurs de l'assistante maternelle.

Ce mode de garde peut permettre un accueil personnalisé. Cet accueil prend une forme « familiale » car il implique un nombre restreint d'enfants auprès de la professionnelle.

Comme tout salarié, l'embauche d'une assistante maternelle nécessite l'établissement d'un contrat de travail qui précise le salaire, les horaires de travail etc. et d'autres formalités administratives.

Le Relais assistantes maternelles (Ram) accompagne les parents dans leurs démarches d'employeur.

Le Relais assistantes maternelles (Ram)

Le Relais assistantes maternelles (Ram) est un lieu d'accueil et de rencontre pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. C'est un lieu d'information et de conseil pour les parents. Le Ram est installé au sein de la Maison des P'tits Loup'ings à proximité de la crèche du même nom. C'est un service municipal, subventionné par la Caisse d'allocations familiales. Les assistantes maternelles n'ont pas d'obligation de fréquenter le Ram dans le cadre de l'agrément délivré par la Pmi. En revanche, en tant qu'employeur, les parents peuvent le demander expressément.



Une profession encadrée

Les assistantes maternelles reçoivent un agrément individuel délivré par la Protection maternelle infantile (Pmi) pour une durée de 5 ans. L'agrément précise le nombre et l'âge des enfants qu'elle peut accueillir au regard de la configuration de son logement et de son expérience professionnelle. Il garantit les qualifications de l'assistante maternelle et certifie qu'elle a suivi une formation.

L'accueil des assistantes maternelles

Les accueils sont organisés selon un roulement établi par la responsable du Ram*.

Les professionnels y trouvent :

- Un lieu adapté pour les tout-petits (mobilier, jeux, etc.)
- Les informations concernant leur statut et leur profession
- Des rencontres à thème autour de la petite enfance
- Des formations
- La possibilité d'organiser des activités, des ateliers avec les enfants qu'elles gardent
- Une écoute neutre en cas de difficultés
- Des entretiens avec une psychologue.

**Lors des accueils, au Ram l'enfant demeure sous la responsabilité de l'assistante maternelle qui l'accompagne.*



L'accueil des parents

Les parents sont accueillis sur rendez-vous. Ils trouvent au Ram :

- La liste des assistantes maternelles avec leurs disponibilités
- L'information sur les différents modes de garde
- Les renseignements concernant leur rôle d'employeur
- Les renseignements concernant les aides financières qu'ils peuvent percevoir
- Une aide technique pour l'élaboration du contrat ou la rédaction du bulletin de salaire
- Une écoute neutre en cas de difficultés
- Des conseils et une écoute concernant leur rôle de parents, les questions éducatives, etc.
- Des entretiens avec une psychologue sur rendez-vous.

Des spectacles et moments festifs sont organisés au Ram pour les enfants accueillis chez une assistante maternelle. Les parents sont toujours invités à y participer.

Le coût pour ce mode de garde ?

Le coût de l'emploi d'une assistante maternelle est fonction :

- Du nombre d'heures d'accueil par mois,
- Du salaire fixé entre les parents et l'assistante maternelle,
- Des indemnités d'entretien et de repas.

Le lait et les couches sont le plus souvent fournis par les parents.

Des aides financières existent (Caf, municipalité, employeurs, déductions fiscales etc.). Voir page 12

Relais des assistantes maternelles (Ram)

Maison des P'tits Loup'ings | 3^{bis} rue Alfred de Musset | Tél. : 01 48 90 21 77



L'allocation frais de garde municipale

À Orly, il existe une aide municipale pour frais de garde du jeune enfant. Tout parent habitant Orly et employant une assistante maternelle orlytienne agréée peut bénéficier de cette aide.

Versée mensuellement, elle participe à couvrir la différence entre le salaire versé à l'assistante maternelle et le montant qui lui aurait été facturé en crèche pour le même nombre d'heures d'accueil.



Conditions :

- Résider à Orly
- Employer une assistante maternelle orlytienne
- Employer une assistante maternelle pour la garde d'un enfant âgé de 0 à 4 ans, non scolarisé.
- Avoir effectué une demande de « Complément de Libre Choix du Mode de Garde » auprès de la Caf.
- Il n'y a pas de conditions de ressources pour l'attribution mais les ressources sont prises en compte dans le calcul du forfait.

Montant de l'aide et modalités de versement

Le montant versé dépend, d'une part, des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge et, d'autre part, du contrat de l'assistante maternelle (nombre de jours et heures de garde de l'enfant, salaire, indemnités, etc.).

Elle est versée par virement bancaire tous les mois sur présentation du bulletin de paie *Pajemploi*.

Dossier de demande à retirer au guichet unique (rez-de-chaussée du Centre administratif municipal) ou à télécharger sur le site de la ville d'Orly : www.mairie-orly.fr

Renseignements :

Relais assistantes maternelles (Ram)
 Maison des P'tits Loup'ings
 3^{bis} rue Alfred de Musset
 Tél. : 01 48 90 21 77

La Caisse d'allocations familiales (Caf)

Pour la garde des enfants

Le « Complément de Libre Choix du Mode de Garde » est versé quand vous faites garder votre/vos enfant(s) de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile ou par une association ou entreprise habilitée.

L'aide est versée, sans condition de ressources. Les cotisations sociales sont prises en charge par la Caf et payées directement à l'Urssaf.

Les frais de garde peuvent faire l'objet d'une réduction ou d'un crédit d'impôt.

Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

Tél. : 0810 25 94 10

Point d'accueil : Caf d'Orly, rue Martyrs des Châteaubriant (uniquement sur rendez-vous).



La conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

Les parents rencontrant des difficultés pour faire face aux frais de garde de leur enfant peuvent demander à rencontrer une Conseillère en économie sociale et familiale lors de permanences qui ont lieu à la Maison des P'tits Loup'ings.



Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat du service de la Petite Enfance au 01 48 90 21 77.



Lieux d'accueil enfants-parents

Il est réservé aux enfants entre 3 mois et 4 ans, accompagnés d'au moins un adulte.

Cet accueil tend à favoriser un espace de rencontres et d'échanges entre parents et enfants à travers le mouvement, l'exploration de l'espace et le jeu ; ceci en collaboration avec des professionnels de la petite enfance.

Le jeudi des petits

Maison des P'tits Loup'ings

Jeu de 15h00 à 18h00
 Gratuit, sur appel prévenant de la venue
 3^{bis} rue Alfred de Musset
 Tél. : 01 48 90 21 77

Pmi Colomb

Vendredi de 9h30 à 11h30
 15 rue Christophe Colomb
 Tél. : 01 48 53 09 12

Pmi Marivaux

Mardi de 14h00 à 16h00
 et mercredi de 9h00 à 11h30
 2^{bis} rue Pierre Marivaux
 Tél. : 01 48 84 03 26

Multi-accueil Les petits fermiers

57 avenue de l'Aérodrome

Les haltes-jeux

Les haltes-jeux accueillent, après un temps d'adaptation, les enfants de 0 à 3 ans révolus.

Gratuite, la formule des haltes jeux s'adresse aux enfants dont l'un des parents ne travaille pas. Elle permet ainsi au père ou à la mère, qui s'occupent eux-mêmes de leur(s) enfant(s), de se libérer pour toute démarche (administrative, recherche d'emploi...) ou de bénéficier de temps libre.

Les éducatrices de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture favorisent l'éveil de l'enfant par les jeux et la communication avec les autres enfants, permettant ainsi une meilleure adaptation à l'école maternelle.

Pmi Marivaux

Mardi de 14h00 à 16h00
 2^{bis} rue Pierre Marivaux
 Tél. : 01 48 84 03 26



Avant la rentrée scolaire : le dispositif « Passerelle »

Depuis plusieurs années, la ville d'Orly accueille au sein des accueils de loisirs maternels, pendant les congés d'été, les enfants qui entreront à l'école à la rentrée suivante.

Plus qu'un mode de garde, le dispositif « Passerelle » facilite l'adaptation des enfants dans les équipements qu'ils fréquenteront à la rentrée. Les enfants sont obligatoirement inscrits dans l'accueil correspondant à leur futur établissement scolaire en tenant compte des éventuels rassemblements de structures effectués au mois d'août.

Les critères d'accueil

- Les enfants ayant 3 ans révolus au plus tard le 31 décembre
- Les enfants dont l'inscription à l'école est effective (obligation réglementaire)
- Sous réserve des capacités d'accueil des structures

Pour une adaptation en douceur, les enfants peuvent être accueillis pendant 21 jours maximum sur la période de juillet-août.

Inscription au guichet familles chaque année en mai/juin.

Guichet familles (au sein du Guichet unique)

Centre administratif (rez-de-chaussée)
 7 avenue Adrien Raynal
 Tél. : 01 48 90 20 00

La PMI

Les centres de Protection maternelle infantile (Pmi) sont gérés par le Conseil départemental du Val-de-Marne (94).

Consultations de gynécologie, pré et post natales, planification familiale

Gratuites et sur rendez-vous.

Examens gynécologiques habituels, mise à disposition de préservatifs masculins et féminins, moyens de contraception d'urgence.

Visites à domicile

Des sages-femmes assurent le suivi des grossesses à risque en liaison avec les médecins gynécologues des Pmi et médecins des maternités du secteur pour conseiller les parents pendant la grossesse ou après la naissance. Ce service dépend de la Pmi de Choisy-le-Roi (Tél. : 01 48 84 09 93).

Consultations de pédiatrie pour les enfants de 0 à 6 ans

Gratuites et sur rendez-vous.

Elles concernent les dépistages auditifs et visuels, l'hygiène bucco-dentaire, les vaccins, la prévention en vue de départs en vacances, des tests de vocabulaire, des conseils pour les soins aux bébés (alimentation, allaitement, sommeil etc.).

Pmi Marivaux

2^{bis} rue Pierre Marivaux
 Tél. : 01 48 84 03 26

Pmi Colomb

15 rue Christophe Colomb
 Tél. : 01 48 53 09 12



Adresses utiles

Assistantes maternelles

Relais assistantes maternelles (Ram)

Maison des P'tits Loup'ings
3^{bis} rue Alfred de Musset
Tél. : 01 48 90 21 77

Crèches

Crèche Les P'tits Loup'ings

3^{bis} rue Alfred de Musset
Tél. : 01 48 90 21 77

Mini-crèche Charles de Foucauld

6 rue Amundsen | Tél. : 01 48 90 21 77

Crèches des Hautes Bornes

18 rue des Hautes Bornes
Hautes Bornes 1 : 01 48 52 32 91
Hautes Bornes 2 : 01 48 92 51 43

Crèche Parc de la Cloche

2 allée du Bois | Tél. : 01 48 52 50 01

Multi-accueil Les petits fermiers

57 avenue de l'Aérodrome
Renseignements auprès de l'Auvm
Tél. : 01 45 97 29 75

Protection maternelle infantile (Pmi)

Pmi Marivaux

2^{bis} rue Pierre Marivaux
Tél. : 01 48 84 03 26

Pmi Colomb

15 rue Christophe Colomb
Tél. : 01 48 53 09 12

Centre Administratif

7 av. Adrien Raynal | Tél. : 01 48 90 20 00

Guichet unique

Centre administratif (rez-de-chaussée)
Tél. : 01 48 90 20 00

Direction Affaires Sociales et Petite Enfance

Centre Administratif | Tél. : 01 48 90 21 77

Lieux d'accueil enfants-parents

Le jeudi des petits

Maison des P'tits Loup'ings

3^{bis} rue Alfred de Musset
Tél. : 01 48 90 21 77

Multi-accueil Les petits fermiers

Voir « Crèches »

Pmi Marivaux

Voir « Protection maternelle infantile »

Pmi Colomb

Voir « Protection maternelle infantile »

Haltes-jeux

Pmi Marivaux

Voir « Protection maternelle infantile »

Pmi Colomb

Voir « Protection maternelle infantile »

Centre médico-psycho-pédagogique (Cmpp)

4 rue du Dr Calmette
Tél. : 01 48 84 11 68

Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

Rue des Martyrs de Châteaubriant
Tél. : 0 810 25 94 10